

la farine) se sont maintenues à un niveau assez constant, mais il faudra déployer bien plus d'efforts concertés pour que le Canada conserve une proportion raisonnable de l'ensemble du marché antillais.

8. Les activités d'assurance à l'exportation et de financement des exportations de la Société pour l'expansion des exportations devraient avoir des répercussions de plus en plus importantes sur le mouvement actuel et futur des produits d'exportation concurrentiels canadiens vers les Antilles. Les nouvelles dispositions adoptées en 1969 devraient permettre à la société des activités accrues et plus dynamiques.

Initiatives  
d'encourage-  
ment des ex-  
portations

9. La possibilité de création d'une zone de libre échange Antilles-Canada, qui fut discutée à la conférence de 1966, a fait maintenant l'objet d'une étude commandée par le gouvernement canadien. Bien que ce rapport ne soit pas concluant sur certains aspects, il indique des possibilités limitées pour la création d'une telle zone. Si les gouvernements des Antilles du Commonwealth exprimaient leur intérêt à pousser plus avant l'étude de la question, le rapport constituerait une base utile de discussion.

Zone de  
libre échange  
avec le  
Canada

### L'aide au développement

1. Le Comité du Sénat constate que les Antilles du Commonwealth sont actuellement la région qui bénéficie, par habitant, des plus fortes allocations de fonds canadiens d'aide au développement—ce qui constitue, dans une large mesure, la reconnaissance du «statut particulier» dévolu à la région par la politique extérieure du Canada.

La priorité  
des Antilles

Le gouvernement canadien devrait continuer à intensifier l'emploi des fonds de l'Agence canadienne de développement international en premier lieu dans les Antilles du Commonwealth. Il est, en effet, fort possible de trouver de nouvelles formes d'aide qui conviennent aux besoins actuels de ce secteur géographique.

2. Dans tout effort de développement, les programmes d'aide du Canada doivent avoir pour principe d'admettre le rôle prédominant des ressources produites au pays même. Le rôle de soutien du Canada sera beaucoup plus efficace si le gouvernement coordonne et harmonise ses programmes dans divers secteurs qui peuvent essentiellement influencer sur les perspectives d'expansion économiques.

L'effort ré-  
gional et la  
coordination

3. La politique actuelle de l'A.C.D.I. qui consiste à concentrer l'effort sur les plus petites îles des Antilles orientales est bien fondée. Le principe de planification quinquennale qu'établit le programme pertinent est un pas dans la bonne direction, mais le comité s'inquiète de la trop grande importance accordée aux projets d'expansion du tourisme. Le programme doit rester souple, et l'Agence canadienne de développement international devra donner une suite favorable aux demandes tendant à augmenter l'aide au secteur agricole.

Le  
programme  
des Antilles  
orientales